

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre

N° 136

SIGNALEMENT.

M. Mugou Jean  
vieur de long  
nati de Junhal  
demeurant à Junhal  
allant à Barcelone  
âgé de 21 ans, taille d'un mètre  
60 centimètres  
cheveux châ. clair front ordinaire  
sourcils châ. clair yeux châ. clair  
nez bien fait bouche petite  
barbe naissante menton ~~prolongé~~  
visage oval teint blanc

SIGNES PARTICULIERS.

3

PIECES DÉPOSÉES :

M. Renaud.

FAIT à

Aurillac le 27<sup>me</sup> Juin 1841.

Signature des Témoin :

Signature du Porteur :

Mugou

Handwritten text in a decorative, vertical script, likely a name or title, running down the right side of the document.

Approuvé

pour lui-même, ainsi que ses autres enfants  
 au bas âge, vu la demande par lui formée  
 et signée d'autre part, nous avons l'honneur  
 de supplier Monsieur le préfet du Cantal, d'avoir  
 la bienveillance de lui délivrer un passeport  
 à l'extérieur pour aller travailler en qualité  
 de fleur de long, à Oustabrie, près Barcelonne,  
 en Catalogne (Espagne) auprès d'un parent  
 qui peut le soutenir au besoin, si le  
 travail était suspendu ou venait à manquer.

Suit le Signalement

Mugou Jean  
 profession de fleur de long  
 natif de Junbac  
 Département du Cantal  
 demeurant à la Souppette  
 (Junbac)

né à Junbac le 25 février 1830  
 fils de feu mugou Antoine, et  
 malvesin Elizabeth, ayant concouru  
 au tirage du sort de la classe de 1850  
 pour le canton de mont-fabry où il  
 porta le n° 3 mais exempté comme  
 fils aîné de veuve

allant à Oustabrie, Catalogne (Espagne)  
 âgé de vingt-un ans  
 taille de 1 mètre 60 centimètres  
 cheveux châtain clair — front ordinaire  
 sourcils châtain clair — yeux châtain clair  
 nez bien fait — bouche petite lèvres grosses  
 Barbe sans poil — menton ovale  
 visage ovale — teint coloré

Signes particuliers

deux signaux sur la joue gauche, petits  
 deux cicatrices, sur l'indicateur de la main gauche  
 fait à Junbac le premier septembre 1850

Le maire de Junbac

Bouquet



Col



Mugou Jean, propriétaire domicilié au hameau de la Bouygotte Commune de Junhac, où il est né le vingt cinq février mil huit cent trente, du légitime mariage contracté entre défunt mugou antoine, et malvezin elizabeth, ayant concouru au tirage du fort de la classe de 1850, où il porta le n° 3, au canton de mont fabry et exempté comme fils aîné de veuve, a l'honneur de prier M. le Maire de la dite commune, de lui faire délivrer par monsieur le préfet du canton, un passeport à destination pour se rendre à Constantine, près barcelonne En Catalogne (Espagne) afin d'y aller travailler en qualité de cultivateur, auprès d'un parent qui peut le soutenir, si le travail venait à manquer ou était suspendu. fait à Junhac le premier septembre mil huit cent cinquante.



2V

Nous antoine Bouygues, maire de la commune de Junhac, Canton de mont fabry (Cantal), avons l'honneur de certifier que le nommé Mugou Jean, Cultivateur, domicilié au hameau de la Bouygotte En cette commune, où il est né le vingt cinq février mil huit cent trente, du légitime mariage contracté entre feu mugou antoine et malvezin elizabeth, ayant concouru au tirage du fort de la classe de 1850 pour le Jurdic Canton de mont fabry, où il porta le n° 3 mais exempté comme fils aîné de veuve a constamment tenu la conduite la plus régulière, exempté du plus léger reproche, mais désirant procurer des secours à sa mère